

Mairie de Boisemont

Compte rendu du

Conseil Municipal du 11 avril 2008

L'an deux mil huit, le onze avril deux mil huit, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à dix heures en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2008

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Charpentier, Chaumeret, Métayer, Pernel, Touazi, Mesdames Bécue, Caignard, Daine, Duhem, Gamito, Guerneur, René, Vanderbeke.

Etait absent excusé : Mr Aubin.

Secrétaire de séance : Mme Duhem

1 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2007

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2007 qui se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	480 697.05	530 871.19
INVESTISSEMENT	714 155.73	959 400.60
Reste à réaliser	85 455.00	116 353.00

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 209 110.45 €

3 - COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion 2007 émis par le receveur municipal conforme aux écritures du compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2007.

4 – VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux des taxes communales 2007 à savoir :

Taxe d'habitation	9.93 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	9.94 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	35.42 %

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la reconduction des taux des taxes communales pour l'année 2008 énoncés ci-dessus.

5 – VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2008

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la TEOM était de 8.54 % pour 2007.

Compte tenu du marché passé par la commune de Boisemont pour la collecte des Ordures Ménagères, et des informations sur les coûts de la collecte sélective et du traitement fournis par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, ainsi que la notification des base d'imposition, Monsieur le Maire propose de ramener le taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8.00 %.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le taux de la T.E.O.M. 2007 à 8.00 %.

6 – BUDGET PRIMITIF 2008

Le Budget primitif 2008 présenté par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité comme suit :

Sections	Crédits votés
Investissement	
Dépenses	1 138 142.45
Recettes	1 138 142.45
Fonctionnement	
Dépenses	985 926.12
Recettes	982 926.12

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

JC WANNER.